

UN LIBRARY

OCT 13 1977



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UNSA COLLECTION



Distr.
GENERALE

A/C.5/32/4/Add.1

12 octobre 1977

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 100 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Agrandissement des salles de conférences et amélioration des installations
à l'usage des services de conférences et des délégués au Siège de
l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

1. A sa trente et unième session, l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 31/195, le calendrier des travaux à entreprendre pour augmenter le nombre de sièges dans les salles de conférences, qui figurait dans le rapport du Secrétaire général sur cette question (A/C.5/31/22). Le calendrier approuvé prévoyait notamment que la reconstruction et le réaménagement de la salle de l'Assemblée générale seraient effectués en 1978.
2. A l'issue de ses travaux sur l'organisation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le Comité préparatoire de la session extraordinaire a recommandé à l'Assemblée générale, dans son rapport, que "la session extraordinaire se tiendra du 23 mai au 28 juin 1978 à New York, dans la salle de l'Assemblée générale" 1/. Le Comité a en outre recommandé ce qui suit : "Considérant le programme des travaux qui doivent être exécutés dans les bâtiments du Siège de l'Organisation à New York en 1978 et 1979, conformément à la résolution 31/195 de l'Assemblée générale, le Comité recommande qu'à sa trente-deuxième session, l'Assemblée prenne dès le 15 octobre 1977 la décision d'inverser les phases de ces travaux afin que la salle de l'Assemblée générale soit disponible pour la session extraordinaire de 1978." 2/
3. A l'époque où le Comité spécial a formulé ces recommandations, les avis d'appel d'offres pour la reconstruction de la salle de l'Assemblée générale étaient entre les mains des entreprises susceptibles de soumissionner et le Secrétaire général n'était pas en mesure d'indiquer si la modification proposée au calendrier des

1/ A/32/41, par. 19.

2/ Ibid., par. 20.

travaux entraînerait des incidences financières. Les soumissions ont maintenant été reçues et le Secrétaire général est en mesure de faire savoir qu'il n'y aura pas d'augmentation du coût des travaux de reconstruction de la salle de l'Assemblée générale si ces travaux sont différés jusqu'en 1979. Si cette mesure était approuvée par l'Assemblée générale, le calendrier des travaux prévoirait en 1978 les travaux de construction nécessaires pour augmenter le nombre de sièges dans les salles de conférences 1 et 3 ainsi que dans la salle du Conseil de tutelle et la modification des locaux adjacents à la salle du Conseil de sécurité. En 1979, des travaux analogues seraient effectués dans la salle de l'Assemblée générale et dans les salles de conférences 2 et 4.
